

## CONFÉRENCE NATIONALE PROFESSIONNELLE ASSURANCES PERPIGNAN

Les 23, 24 OCTOBRE 2013

### Résistance ! Revendications ! Contre tous les plans d'austérité

La CNP Assurances s'est tenue les 23 et 24 octobre 2013 pendant le Congrès de la FEC-FO de Perpignan. Elle a été marquée par une forte affluence avec près de 120 participants. L'ensemble des militants présents, expérimentés ou novices, ont tenu à exprimer la situation qu'ils vivent dans leur entreprise et en même temps se sont fait les vecteurs du cri de résistance qui monte des salariés du secteur des Assurances (Assurance, Assistance, Courtage et Agences générales).



De par le monde, les travailleurs subissent les mêmes agressions. La Troïka (FMI, BCE, UE) veut s'attaquer à tous les droits et acquis des salariés.

Les délégués des syndicats du secteur de l'Assurances ont parfaitement compris qu'il est nécessaire, encore plus aujourd'hui, de résister et défendre tous les acquis des travailleurs. C'est le cas notamment pour les Conventions Collectives Nationales qui régissent les quatre branches (4 pour les Assurances, 1 pour l'Assistance, 1 pour le Courtage et 1 pour les Agences Générales) qui restent, même si nous n'en avons pas signé une partie, un point d'encrage pour la défense des salariés et la reconquête de nouveaux droits.

Les attaques menées le sont à tous les niveaux et touchent l'ensemble des acquis et droits des peuples. Les plans d'austérité, que l'on nous présente comme inéluctable, sont la démonstration de l'impasse où se situe le système économique dominant. Notre organisation ne les accepte pas et les combattra. Notre organisation syndicale ne peut rester insensible à la remise en cause des services publics, de la protection sociale, qui fondent la démocratie sociale, qui seule est à même de garantir les libertés des travailleurs, notamment celles de s'organiser librement en syndicat et de défendre leurs intérêts particuliers.

L'ensemble des participants de la CNP ont voulu marquer, dans leur résolution, leur solidarité avec les travailleurs partout dans le monde et leurs organisations syndicales, qui subissent des attaques similaires sur leurs droits.

Le projet de Loi sur les retraites s'inscrit, bien sûr, dans cette « stratégie » développée par tous les gouvernements pour le compte du capital.

La CNP des Assurances a voulu montrer que dans l'unité les salariés et militants sont plus forts. C'est le sens des votes unanimes tant du rapport d'activité que de la résolution générale. Force est de constater que la résolution générale marque une grande continuité d'orientations, rendant hommage au travail effectué depuis de nombreuses années, qui démontre une très grande

homogénéité entre l'ensemble des militants du secteur des assurances et notamment entre les camarades en charge des responsabilités de la Section Fédérale des Assurances. Ce travail en commun depuis des années doit se poursuivre dans le seul but du développement de notre organisation au bénéfice de la défense des intérêts des salariés, et cela dans le respect des prérogatives et statuts de nos structures.

Cela est d'autant plus nécessaire que les agressions contre notre syndicat et/ou contre nos militants se multiplient. Aucune attaque, quelle qu'en soit la forme, n'est acceptable.

Notre syndicat et nos militants subissent des pressions parce qu'ils sont les empêchements de tourner en rond. Les employeurs voudraient détruire tous les droits, toutes les instances, tous les organismes qui mettent un frein à leur seul désir de recherche de profit. Le Code du Travail, malgré son dé-tricotage minutieux depuis des années, reste insupportable. Il en va de même pour les Conventions Collectives Nationales idem que pour les Institutions Représentatives du Personnel (Comité d'entreprise, DP, CHSCT). Les employeurs avec la complicité de tous les gouvernements (de gauche comme de droite) essayent de s'attaquer également à la justice, à l'inspection du travail, au médecin du travail, reprenant en cela le dogme du libéralisme économique « laisser passer, laisser faire ». Ou plus précisément laisser faire aux patrons ce qu'ils veulent !

Aujourd'hui, on entend parler de réforme des IRP, on voit dans beaucoup d'entreprises de notre secteur, les périmètres des institutions représentatives du personnel remis en cause, ou du moins un fort lobbying des employeurs pour faire évoluer leurs prérogatives et définitions dans le sens des intérêts des entreprises. C'est notamment le cas dans les situations de réorganisations, restructurations des entreprises pour ce qui concerne la notion d'UES ou de Comité de Groupe. Ce sont des dossiers importants dans lesquels la Section Fédérale doit continuer à s'investir.

Mais les attaques contre nos militants sont aussi de plus en plus virulentes et faites par des entreprises qui semblent ne pas se préoccuper de la législation du travail française. C'est par exemple le cas de la société METLIFE qui vient de licencier une de nos militants pour des faits de grève, ce qui est strictement interdit.

Cet acharnement, contre notre organisation et nos militants, prouve que notre combat est le bon puisqu'il est la cible des employeurs et autres valets du capital.

Oui, nous sommes dans la Vérité lorsque nous combattons inlassablement pour défendre chaque droit, chaque acquis des salariés. Oui, nous sommes dans la Vérité lorsque nous revendiquons l'amélioration des conditions de travail, des augmentations générales de salaires pour tous (cadres et non cadres).

Oui, nous sommes dans la Vérité lorsque nous revendiquons le retour de droits que les salariés ont perdus.

Et face aux déferlantes brutales, insidieuses, toujours renouvelées et qui prennent des formes changeantes, contre les droits des salariés, leurs Conventions Collectives, leurs statuts, tous les délégués ont réaffirmé la nécessité de construire les cahiers de revendications et d'organiser les salariés au sein de notre organisation :

- Rejet de tous les plans de licenciements,
- Résistance et maintien de tous les droits des travailleurs,
- Rejet des Restructurations, délocalisations, succursalisation....
- Demande d'embauches en CDI, augmentations générales de salaires...

Oui, les douze intervenants ont eu raison de rappeler, à chaque fois, l'importance de notre syndicat, comme lieu de la démocratie syndicale, comme structure d'organisation et de formation des salariés.

C'est le sens de la résolution générale, c'est le mandat qui a été donné aux camarades élus dans les instances de la Section Fédérale (Bureau, Commission Exécutive et secrétariat).

Enfin, à un moment où la situation est caractérisée par des grèves et des mobilisations sur des revendications précises et souvent dans l'unité d'action notamment entre FO et CGT, comme cela a été le cas dans le courtage ou contre l'ANI du 11 janvier 2013 et contre le projet Ayrault le 15 octobre, mais également dans plusieurs entreprises sur des revendications particulières (c'est le cas en ce moment pour défendre le service informatique chez Generali, c'est le cas à Fidélia sur des revendications d'embauches en CDI,...) la Section Fédérale doit continuer, avec l'ensemble des syndicats de l'Assurance, à développer la syndicalisation qui est en progression depuis des années et qui prend aujourd'hui un élan nouveau.

Georges DE OLIVEIRA  
Secrétaire de la Section Fédérale

# INSTANCES SECTION FÉDÉRALE ASSURANCES

<b>20 Membres du Bureau</b>
ABRIAL Sylvie
BITTER Jean Simon
BUREAU Alain
CAEIRO Henrique
CHÂTEAU Jacques
CHEREL Marie-Christine
CORNILLAUD Mathieu
DE OLIVEIRA Georges
DI-GREGORIO Nicolas
GALIA Michel
GENSSE Philippe
GUERY Jean Marc
MALES Isabelle
MULLER Franck
NOUVELLON Jérôme
PENIGAUD Jean
PEREZ Elisabeth
PIETROPOLI Jean Philippe
VANDENBUSSCHE Jacques
VIGNAUD Daniel

<b>35 Membres de la CE (les 20 du Bureau + 15)</b>
ALBAVIT Florence
ALTINGAD Hassan
BELHAOUAR Férouz
CRUSBERG Daniel
DE FREITAS Pierre
KURT Pierre
LECLAIRE Patrick
LETIEC Philippe
LUTECETTE Catherine
MARECHAL Véronique
PRADO Gérard
SAADA Betty
STAAL Hervé Noel
TAUDIN Christophe
VENOT Jean Pierre

<b>Secrétaire de la Section Fédérale</b>	Georges DE OLIVEIRA
<b>Secrétaire Adjoint</b>	Philippe GENSSE

**Pour nous joindre par email**  
[assurances@fecfo.fr](mailto:assurances@fecfo.fr)

Sommaire :  
**Pages 1 et 2 : CNP Assurances les 23 et 24 octobre 2013,**  
**Page 3 : Instances de la Section Fédérale des Assurances,**  
**Pages 4 à 16 : Résolution CNP Assurances des 23 et 24 octobre 2013 à**  
**Perpignan**

# Résolution Générale

## I. Le contexte national et international

Au moment où le congrès de notre Fédération et notre Conférence Nationale Professionnelle se réunissent, le Parlement examine le projet de loi sur les retraites portant, entre autres, sur l'allongement progressif de la durée de cotisation à 43 ans, l'augmentation des cotisations salariales de 0,3 % et la baisse des pensions pour les retraités. En outre, les augmentations des cotisations patronales seront compensées par la suppression des cotisations pour les familles, déplacées sur la CSG (Contribution Sociale Généralisée) majoritairement à la charge des salariés !

Ce projet confirme et aggrave les contre-réformes précédentes de 1993, 2003, 2007 et 2010. Il entérine un départ à 62 ans -67 ans pour un taux plein- et éradique la retraite à 60 ans, revendication séculaire du mouvement ouvrier, partiellement satisfaite en 1981.



La CNP se félicite du rassemblement du 15 octobre 2013 appelé par FO et rejoint par la CGT, FSU et Solidaire, créant les conditions historiques de rupture avec le syndicalisme rassemblé, cher à la CFDT et au gouvernement.

Notre conférence professionnelle exige le retrait de ce projet de loi :

- 40 ans c'est déjà trop, 37,5 ans c'est suffisant ;
- Pas un trimestre de plus, Pas un Euro de moins !

Lors de notre précédente Conférence Nationale Professionnelle de septembre 2011, la résolution adoptée alors décrivait en ces termes la situation de 2011 :

*'De crise en crise le système capitaliste démontre sa capacité de nuisance sur l'économie et la civilisation et met à mal les revendications des salariés. Plus encore, pour maintenir et accroître ses profits, il s'attaque sans relâche aux acquis des salariés, veut détruire les droits collectifs et sociaux, démantèle les services publics. C'est une véritable guerre antisociale au service du capital qui est engagée par les institutions internationales, (FMI –Fonds Monétaire International-, OMC –Organisation Mondiale du Commerce-, Banque Mondiale, UE –Union Européenne-...), avec la complicité des gouvernements, pour faire baisser le coût du travail. Pour y parvenir, elles entendent détruire les états nations, cadres dans lesquels la classe ouvrière a acquis ses droits démocratiques et sociaux ...'*

Deux ans après, notre Conférence Nationale Professionnelle fait le même constat.

La loi sur les retraites est même jugée insuffisante par la Commission Européenne qui attend des gages plus consistants de la part du gouvernement Ayrault, en échange du report des 3 % de déficit budgétaire. Pourtant les plans d'austérité se sont succédés et même accélérés ces derniers mois, sous la terrible férule du traité européen (TSCG) Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance ratifié en 2012 par la nouvelle majorité résultant des élections de 2012.

La feuille de route, dictée par la Troïka (FMI, BCE –Banque Centrale Européenne- et UE) dans le cadre des traités européens s'applique sans retenue dans chaque pays. Cette politique ne réduit pas la dette, elle ne fait que l'accroître et alimente les marchés financiers.

Sous couvert de « réformes de structures », le patronat et les gouvernements à son service utilisent ces carcans pour justifier le démantèlement progressif des acquis de la classe ouvrière : Code du Travail, Conventions Collectives, droits à la Sécurité Sociale et à la retraite, services publics ...

**Notre Conférence Nationale Professionnelle s'insurge contre cette spirale infernale.**

Chaque acquis de haute lutte arraché ces dernières décennies est aujourd'hui menacé, sous le prétexte fallacieux d'une meilleure compétitivité de notre pays dans le « concert du grand marché européen » et de l'économie mondiale, auxquels les salariés devraient sacrifier leurs droits et leur niveau de vie.

Comme il y a deux ans, **la CNP rejette** ces plans et leurs conséquences. Les salariés ont tout à perdre d'un système qui détruit leurs droits et ceux des peuples au nom de la réduction des déficits publics et du paiement de la dette qui n'est pas la leur.

**La CNP rappelle** son opposition à toute austérité, qu'elle soit de gauche, de droite ou syndicale.

Alors que certaines organisations syndicales veulent accompagner les mesures d'austérité et la destruction des acquis collectifs et le revendiquent, la Conférence Nationale Professionnelle réaffirme la nécessité d'engager la reconquête de tous les droits des travailleurs remis en cause ces dernières années.

La Section Fédérale des Assurances, avec la FEC-FO, revendique l'abrogation pure et simple des deux traités décidés dans le cadre de l'Union Européenne, Traité du Mécanisme Européen de Stabilité (**MES**) et Traité de Stabilité, Coordination et Gouvernance (**TSCG**).

### **Solidarité internationale !**

**La CNP condamne** les menaces de guerre et d'intervention armée des grandes puissances capitalistes, en Afrique, au proche Orient, en Asie ou ailleurs, au premier rang desquelles notre pays, qui sous couvert de renverser de régimes de dictatures qu'elles ont soutenus pendant des années ou de lutte contre le terrorisme, cachent une stratégie visant à stopper les révolutions des peuples et à sauvegarder ou rétablir les intérêts des multinationales dont elles servent les intérêts.

**La CNP condamne toute intervention, toute ingérence contre les peuples et les nations.**

**Notre Conférence Nationale Professionnelle apporte son soutien à toutes les revendications qui réclament la liberté de s'associer**, l'augmentation des salaires, l'amélioration des conditions de travail, la fin de toutes les discriminations, un vrai travail en CDI et à temps plein.

Elle **soutient tous les peuples** et leurs organisations syndicales qui, partout dans le monde, s'opposent aux plans de destruction de leurs droits, de leur santé et de leur vie.

**La CNP**, dans le cadre de la solidarité internationale, **réclame** la libération de tous les militants ouvriers, syndicaux condamnés pour avoir défendu la liberté, le droit de grève ...

### **La situation dans nos Branches**

**La CNP alerte** les salariés sur les dangers que fait peser sur nos droits, l'objectif du patronat et des pouvoirs publics : réduire le nombre de branches aujourd'hui supérieur à 600, à moins d'une centaine, visant à la destruction programmée des droits collectifs des salariés fixés par les Conventions Collectives.

Notre secteur professionnel, avec ses 4 branches (Assurance, Assistance, Courtage et Agences Générales), a l'un des patronats les plus actifs dans la voie de la déréglementation, l'individualisation et la destruction des droits collectifs des salariés.

**La CNP s'oppose** à la commercialisation des contrats d'assistance et d'assurance par tout intermédiaire autre que ceux de nos branches.

**La CNP défend le maintien des 4 branches**, des conventions et des accords collectifs qui s'y rattachent et leur amélioration. C'est pourquoi elle s'oppose à toute remise en cause des Conventions Collectives Nationales qui définissent des droits pour tous les salariés de leurs périmètres et qui, ainsi, les protègent d'accords d'entreprises qui seraient inférieurs.

**La CNP revendique le respect de la hiérarchie des normes sociales et le principe de faveur** remis en cause par la loi de « sécurisation de l'emploi ». De ce fait elle revendique le retour des négociations au niveau de la branche pour défendre les droits des salariés. Pour notre Conférence, ces droits conventionnels doivent s'imposer aux employeurs, sauf lorsque les dispositions d'entreprise sont plus favorables.

**La CNP alerte les salariés** des dangers que fait courir la CGC en contestant la définition des périmètres des collèges électoraux de la Macif. Cette organisation, plus préoccupée de sa représentativité limitée aux cadres ou agents de maîtrise que des intérêts collectifs des salariés de nos branches, ouvre une boîte de Pandore et joue aux apprentis sorciers en remettant en cause les périmètres des collèges définis par les Conventions Collectives de nos branches.

**Notre Conférence Nationale Professionnelle dénonce** le rôle pervers des **observatoires des métiers** dans nos branches, outils au service des employeurs dont l'objectif est de réorganiser les métiers au détriment des qualifications et des emplois.

**La CNP dénonce** également l'utilisation des accords de GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences) au sein des entreprises qui poursuivent les mêmes objectifs.

**La CNP s'alarme** de la volonté de certains de vouloir assimiler sous le même vocable "sociétés financières" les banques, les assurances et les établissements financiers. Cette orientation remet en cause les périmètres et les métiers de l'assurance qui sont fondés sur le contrat d'assurance et le principe indemnitaire.

**La CNP réaffirme la nécessaire nationalisation** sans indemnités ni compensation de toutes les sociétés d'assurances.

## 1. Assurance

### ➤ **L'Accord de Génération**

**La négociation portant sur un contrat de génération**, résultant de l'ANI d'octobre 2012, aurait pu être l'occasion de revendiquer dans l'unité, au niveau de la branche, le remplacement de tous les départs par des embauches en CDI.

**La CNP constate** que l'accord signé dans la branche de l'Assurance le 8 avril dernier tourne le dos à cette exigence. Ce dernier part d'abord d'un constat préalable et partagé, annexé et signé comme partie intégrante de l'accord. Ce constat prévoit que les effectifs qui étaient de 146 300 à fin 2012 chuteront à 140 500 à fin 2016. 5800 emplois en moins ! Plus de 4 % de réduction des effectifs !

**La CNP approuve** le refus de notre Section Fédérale de signer un tel accord qui entérine et cautionne l'objectif de réduction des effectifs dans la branche.

### ➤ **Prévoyance (RPP)**

**La CNP estime** que le RPP est un acquis vital pour les salariés, dernier dispositif conventionnel propre à la branche, sa disparition aurait inévitablement des conséquences sur l'existence de la branche. C'est l'une des raisons pour laquelle la Section Fédérale a accepté de signer le protocole d'accord du 24 juin dernier, malgré l'instauration il y a trois ans sans notre accord des cotisations salariales et leur augmentation, contre les quelles notre CNP s'insurge.

Au surplus, le rejet le 13 juin 2013 par le conseil constitutionnel de la **clause de désignation** de l'organisme complémentaire par un accord de branche, qui figurait dans l'article 1 de la loi relative à la « sécurisation de l'emploi », remet en cause les conventions de Prévoyance dans les branches qui le prévoient, ces clauses étant révisables par période quinquennale (en 2018 pour notre RPP –Régime Professionnel de Prévoyance-).

**La CNP se félicite** de la fin des discriminations que subissaient les producteurs relevant des Conventions Collectives des PSB/EI (Producteurs salariés de bases et échelons intermédiaires) et de l'obtention des 3 mois pour l'ouverture des droits des producteurs qui leur était jusqu'à présent refusée. Mais nous n'avons pas obtenu le retrait de la franchise, ni la levée des ambiguïtés que comportait le règlement concernant la rente d'invalidité.

**C'est pourquoi la CNP réitère** sa demande de suppression de la franchise unique de 24 euros et de création d'une Commission Paritaire Nationale d'Interprétation entre les signataires du régime professionnel de 1962, dont les prérogatives devraient être établies par la négociation.

Alors que salariés administratifs bénéficiant du régime de prévoyance ont le maintien du salaire dès le premier jour d'arrêt du travail, les commerciaux, pendant les trois premiers mois d'arrêt de travail, n'ont aucune autre garantie que celles prévues par la loi de mensualisation.

**La CNP revendique le maintien du salaire dès le premier jour**, en cas d'arrêt de travail, pour les commerciaux salariés. Cette disposition doit s'inscrire dans la Convention Collective des PSB et dans celle des EI.

## 2. Courtage

Notre Section Fédérale des Assurances a apporté son soutien aux salariés d'ASSOR et aux syndicats FO et CGT qui ont mené la bataille dans l'unité pour le maintien de tous les emplois dans cette entreprise, qui a dû déposer le bilan en juin dernier, malgré l'action des salariés et de leurs organisations.

**La CNP apporte son soutien à l'action** que mènent les fédérations CGT et FO dans la branche du courtage.

Les menaces réelles qui pèsent sur l'emploi dans cette dernière sont dues à la recherche maximale du profit, aux directives européennes sur l'intermédiation et à la loi de « sécurisation de l'emploi »<sup>1</sup> résultant de l'ANI du 11 janvier 2013. Ces menaces se heurtent à la résistance dans l'unité, comme à ASSOR et à Gras Savoye des salariés et de leurs syndicats.

**La CNP revendique un accord de branche garantissant le maintien de tous les emplois** au même lieu géographique, sans perte de salaire ni déqualification en cas de défaillance totale ou partielle d'un courtier. La CSCA (Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurance) doit accepter d'ouvrir cette négociation. A défaut, elle porterait la lourde responsabilité de précipiter la chute de cette profession.

**La CNP dénonce l'accord de méthode non signé par FO à Gras-Savoie** qui entérine les réorganisations et les suppressions de postes. Elle apporte son appui aux syndicats et sections d'entreprise qui organisent la résistance à ces attaques. La CNP exige le retrait du plan de licenciement (PSE).

**En outre, la CNP dénonce** la mise en place, fin octobre 2013, d'un accord de branche sur le contrat de génération. **La CNP revendique** en lieu et place « pour un départ, une embauche en CDI ».

**La CNP revendique le maintien des sites existants**, l'arrêt des délocalisations et le retour des activités en France, comme chez AON.

**La CNP condamne la tentative** exercée chaque année par la C.S.C.A. de s'aborder le financement au sein de l'IFPASS-ENASS au profit de structures privées de formation pro-patronale non paritaire. A cet égard, elle revendique la conclusion d'un accord qui pérennise le financement de l'apprentissage délivré par l'IFPASS-ENASS.

**Enfin, la CNP revendique** un retour aux dispositions de la Convention Collective de 1977.

## 3. Assistance

**La CNP s'oppose** à la transformation des **compagnies d'assistance** en sociétés de service entièrement soumises aux exigences financières de leurs actionnaires assureurs, seuls décisionnaires de la stratégie économique des groupes tentaculaires qu'ils forment.

Sous la menace permanente de délocalisations, externalisations, réorganisations, les sociétés d'assistance pratiquent la confusion des métiers entre l'assurance et l'assistance, la réduction des coûts, la déqualification des salariés et la course à la productivité.

**La CNP revendique dans la continuité des conférences précédentes :**

- **Maintien de la Convention Collective de l'Assistance**, comme de toutes les autres conventions de branche.
- **Non au transfert des tâches de l'assurance vers l'assistance** (et vice versa) impliquant une évolution possible vers l'assurance 24h24 7/7 et une banalisation de ce type de contraintes horaires menaçant à terme cette rémunération spécifique.
- **Non à la dérive du métier chargé d'assistance** vers des projets qui amènent les chargés d'assistance à effectuer des actes de vente de prestations d'assistance au mépris de la Convention Collective.
- **Non aux déqualifications, que se soit à travers une polyvalence à outrance**, non reconnue en tant que qualité professionnelle ou à travers une extrême taylorisation du travail de chargé d'assistance (équipes mono tâche).
- **Non aux techniques managériales de centres d'appels** (traçabilité des appels, mise en place des indicateurs de productivité de plus en plus pointus, minutage, etc.).
- **Refus de toutes formes de délocalisations et externalisations de l'activité** et de la mise en place de nouvelles organisations juridiques des entreprises qui déplacent le pouvoir de décision en dehors de frontières

---

<sup>1</sup> *LOI n° 2013-504 du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi*

afin de contourner les instances représentatives nationales et ce, dans le seul but d'augmenter le profit des multinationales et de leurs actionnaires au détriment des salariés mis en concurrence avec les autres entités internationales.

- **Refus d'utiliser le contrat saisonnier** en lieu et place des contrats à durée déterminé et indéterminé, que cela soit dans le cadre d'un surcroît d'activité ou de remplacements de salariés absents pour congés ou autres, tout en sachant que le sous-effectif dans la branche « c'est la norme ».
- **Suppression de l'article 27 de la Convention Collective**, qui autorise certaines entreprises d'interdire aux salariés qui ont moins d'1 an d'ancienneté l'accès à beaucoup de droits, notamment le RPP.

#### 4. Agences

Les élections dans les TPE (très petites entreprises) ont donné de bons résultats (16 % des voix) pour FO dans ce secteur d'activité des agents généraux, où de nombreux salariés isolés et dispersés ont montré que nos syndicats peuvent recueillir une audience dans cette branche qu'il nous faut prendre en charge, notamment au plan des négociations paritaires.

### **Salaires, emplois, conditions de travail et protection sociale :**

#### ***Plus que jamais les revendications !***

##### 1) Salaires

**La CNP rejette tous les plans d'austérité**, toutes les mesures visant à réduire et à détruire les droits collectifs et à mettre en place la flexibilité, la précarité et conduisant à l'appauvrissement des salariés.

**La CNP dénonce l'individualisation croissante**, la course à la performance et la « culture du résultat » qui détruisent les emplois, les acquis sociaux et les Conventions Collectives.

**C'est pourquoi notre Conférence fait sienne et reprend la résolution sur les salaires votée en 2011**, cette résolution exprimait les revendications que nos syndicats continuent de défendre sans relâche malgré les politiques d'austérité imposées par les entreprises de nos branches :

##### **La CNP dit non :**

- à l'individualisation des salaires,
- aux rémunérations aléatoires et variables,
- à l'actionnariat des salariés,
- aux bonus et primes de type motivation, d'objectifs, de performance et autres abondements qui leurs sont liés (par exemple le PERCO),
- à l'intéressement, à la participation et aux plans d'épargne salariale qui se substituent aux augmentations générales de salaires au détriment de notre salaire différé.

**La CNP s'oppose** aux accords triennaux sur les salaires et revendique le retour à la liberté de négociation.

##### **Face à la politique d'individualisation que notre organisation rejette, la CNP revendique :**

- le retour aux augmentations générales de salaires sans plafond pour toutes les catégories, employés et cadres, avec un plancher pour les plus bas salaires,
- l'instauration ou le retour aux primes de technicité mensuelles.



**La CNP dénonce** les rémunérations scandaleuses et outrancières que s'octroient les dirigeants d'entreprises tout en imposant l'austérité aux salariés.

**La CNP dans la continuité des résolutions votées lors de la conférence d'alerte du 4 mai 2010 et par nos syndicats, revendique :**

- la suppression des objectifs et de toutes les mesures d'individualisation et intégration des primes dans les salaires,
- le respect des contrats de travail qui définissent une obligation réciproque de moyens et non une obligation de résultats pour les salariés,



- le retour aux négociations des salaires réels et minima dans les branches,
- une augmentation générale des salaires de 5 % avec un minimum annuel de 1 500 €,
- un salaire minimum de 2 000 € mensuel,
- une revalorisation des RMA des branches de 10 %,
- l'instauration, le maintien ou le retour aux primes d'ancienneté au sein des Conventions Collectives Nationales, garantissant 1 % minimum d'augmentation par an, applicable durant toute la carrière des salariés, et totalement distincte des augmentations générales,
- le maintien ou le retour des grilles indiciaires de salaire et d'avancement automatique à l'ancienneté,
- l'égalité salariale immédiate entre les hommes et les femmes, à **travail égal, Salaire égal**,
- le versement d'un mois de salaire supplémentaire par an,
- le versement d'une prime de transport de 400 € par an pour tous les salariés, en sus des dispositions existantes.

**Pour nos collègues producteurs des Conventions Collectives des PSB et des EI, la CNP fait sienne, les revendications défendues par le SYNPA FO et dans les entreprises :**

- **le versement d'un véritable fixe non amortissable mensuel de minimum 2 000 euros pour les EB et 2 200 euros pour les EI,**
- un commissionnement au premier euro de production,
- le remboursement des frais professionnels sur la base des frais réels,
- la suppression des obligations minimales de production,
- la négociation du taux de commissionnement par catégorie de produit, au niveau de la branche,
- la suppression de tout commissionnement variable en fonction des frais d'entrée.

La CNP réaffirme que l'augmentation générale des salaires, des pensions, des retraites est urgente. Elle seule peut assurer la nécessaire progression du pouvoir d'achat de tous.

## **Emploi/conditions de travail**

- **Loi résultant de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013 sur la « Sécurisation de l'emploi »<sup>2</sup>**

Nos syndicats et nos sections d'entreprise sont déjà confrontés aux négociations sur des accords de compétitivité, instaurés par la loi sur la « sécurisation de l'emploi » suite à l'ANI du 11 janvier 2013, contre lesquels nous nous sommes mobilisés dans l'unité avec la CGT.

Ces accords menacent la hiérarchie des normes et les conventions collectives, ils instaurent un corporatisme d'entreprise dont le but est de diminuer les salaires et les droits des salariés.

**- La CNP alerte les salariés sur le danger de tels accords et refuse de les cautionner. Elle appelle les salariés et leurs organisations à leur opposer la défense des revendications et des droits collectifs.**

**La CNP exige** l'abrogation de la loi dite de « sécurisation de l'emploi ».

**La CNP constate** que les restructurations incessantes entraînent la déqualification des emplois, des compressions d'effectifs et la généralisation de la précarité. Cette organisation du travail sous couvert de flexibilité a pour conséquences, parfois dramatiques, une souffrance accrue au travail.

**La CNP constate** la dégradation générale des conditions de travail dans tous les secteurs et ses effets nocifs sur la santé physique et mentale des salariés.

La santé d'un grand nombre de salariés (cadres ou employés, administratifs ou commerciaux) est directement menacée par ces conditions de travail aggravées, pouvant aller jusqu'à des dépressions, des « Burn-Out » ou pire des suicides.

**La CNP revendique** une médecine du travail véritablement indépendante des employeurs.

**Les accords portant sur ce qui est hypocritement appelé « Risques Psycho-sociaux »**, lancés comme contre-feu, n'ont d'autre objet que de décharger les employeurs de leur responsabilité et de rejeter cette dernière sur l'encadrement, les salariés eux-mêmes et les IRP.

<sup>2</sup> LOI n° 2013-504 du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi

**La CNP dénonce** la démarche hypocrite et fallacieuse qui consiste à se pencher sur le traitement du stress au travail et à rejeter les revendications sans jamais remettre en question l'organisation du travail. Ce qui est en cause est l'industrialisation des processus, la recherche de profit au travers de l'individualisation, la course à la performance, les restructurations et réorganisations permanentes, qui sont à l'origine des souffrances des salariés.

La CNP s'oppose à la mise en place des commissions « ad hoc » qui se substituent aux institutions légales.

Notre conférence tient à réaffirmer que le rôle d'un syndicat n'est pas d'accompagner les directions dans leurs restructurations mais de défendre les salariés, leurs intérêts et leurs revendications.

**La CNP dénonce la souffrance au travail** et ses conséquences pour les salariés. Cette souffrance a pour origine le développement ou l'augmentation :

- des méthodes de management qui poussent à l'individualisation, notamment par la définition d'objectifs et à la déshumanisation du travail,
- de course incessante à la rentabilité,
- de la pression et du flicage permanents,
- de la charge de travail et des contraintes horaires,
- de la multiplicité des tâches sans cesse interrompues,
- de l'industrialisation de nos métiers et de leur remise en cause,
- du manque d'autonomie.

Notre Conférence revendique l'arrêt de toutes les politiques de management par objectifs qui favorisent la concurrence entre les salariés et détruisent le collectif de travail.

**La CNP rappelle** que les congés payés sont un droit du salarié. Dans un contexte de sous-effectif généralisé, les congés ne doivent pas devenir une variable d'ajustement managériale.

➤ **Concernant l'emploi et les conditions de travail**

**la CNP revendique** dans la continuité de ses précédentes conférences professionnelles :

- le maintien des sites et de tous les emplois sur les sites existants,
- l'arrêt des licenciements,
- l'arrêt des délocalisations et externalisations,
- la relocalisation des activités.

**Face aux restructurations, la CNP exige :**

- l'arrêt et le retrait des projets de restructuration,
- le recours à des expertises indépendantes sur les conséquences sur la santé physique et mentale des salariés,
- le respect de l'obligation légale d'information et de consultation préalable des CHSCT et des CE,
- les moyens supplémentaires pour les CHSCT.

**Pour lutter efficacement contre la précarité, la CNP revendique :**

- que soit proposé à tout alternant, qu'il ait obtenu ou non son diplôme, un CDI en rapport avec la qualification acquise,
- la requalification en CDI de tous les CDD et contrats temporaires irréguliers,
- la régularisation, en CDI dans l'entreprise utilisatrice, des faux prestataires,
- l'arrêt des réorganisations permanentes, engendrant les déqualifications.



**Notre CNP réclame pour tout départ, une embauche en CDI et à temps plein et une embauche massive en CDI pour faire face au sous-effectif.**

## **Travailleurs handicapés**

**La CNP constate** que nombre d'employeurs ne respectent pas leur obligation légale en matière de quota minimum d'effectifs de 6 % de personnel handicapés en signant des accords d'entreprise leur permettant de s'exonérer de leurs obligations légales d'embauche.

Ces accords ne servent, la plupart du temps, que d'échappatoire à toute embauche, et surtout sont utilisés comme vitrine d'une image respectable sous le masque de « responsabilité sociale », mise en avant par l'entreprise.

**La CNP invite** les syndicats à faire remonter les projets d'accord sur le handicap auprès de la Section Fédérale afin d'en discuter.

**La CNP revendique** à la fois le maintien des salariés devenus handicapés ainsi qu'une véritable politique d'embauche des salariés handicapés en CDI sans discrimination, avec des moyens matériels adaptés leur permettant d'exercer leur activité : ergonomie des postes de travail, accessibilité de tous les locaux ...

Fidèle à la défense et au combat des droits des travailleurs handicapés, la CNP fait toujours sienne les résolutions votées lors des précédents congrès et qui donnaient le cadre et l'orientation syndicale à nos syndicats.

**La CNP revendique** le droit au travail, à une formation accessible sur le temps de travail et à un vrai un salaire pour les salariés handicapés.

Les CHSCT doivent être saisis de la question de l'accessibilité, qui doit être totale et entière, du trottoir de l'entreprise à tous les services de l'entreprise.

**La CNP se félicite** de la présence de représentants de nos syndicats dans les instances d'insertion créées par la loi de 2005 (PITH et PRITH Programme d'insertion des travailleurs handicapés, Programme régional d'insertion des travailleurs handicapés) pour y défendre les revendications des travailleurs handicapés.

**La CNP invite** les salariés handicapés à rejoindre FO, les militants et responsables syndicaux à participer aux stages « travailleurs handicapés » mis en place par notre confédération.

**La CNP revendique** le maintien du départ à la retraite dès 55 ans pour les travailleurs handicapés ainsi que le maintien pour tous les travailleurs handicapés de la RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), le tout menacé par la nouvelle contre-réforme Ayrault.

## **2) Protection sociale**

**La CNP réaffirme son attachement à la Sécurité Sociale de 1945 fondée sur le salaire différé.**

Elle condamne les projets concernant le risque dépendance et revendique l'intégration pleine et entière de ce dernier au sein des branches existantes. Elle s'oppose à toute mainmise du marché de l'assurance sur la dépendance, qui s'apparenterait à une remise en cause de la Sécurité Sociale.

La CNP rappelle que la dépendance doit relever uniquement de la solidarité nationale intergénérationnelle au sein de la Sécurité Sociale et de ses branches, dans le cadre du service public.

La CNP exige la suppression de la CSG et l'arrêt de la politique d'exonération des cotisations sociales auprès des employeurs.

La CNP s'oppose à la volonté affichée des entreprises d'assurances de vendre l'assurance santé au premier euro dans le but de détruire la Sécurité Sociale.

**La CNP alerte sur le danger de la généralisation des complémentaires Santé**, encouragée par la loi Ayrault-Sapin sur l'emploi <sup>3</sup>(Ani du 11 janvier 2013), venant peu à peu se substituer au socle de prise en charge du régime général et livrant une grande part de ce secteur aux mains du marché et de la FFSA.

Concernant nos retraites, La CNP, avec la confédération, revendique l'abrogation des contre réformes Balladur de 1993, Fillon/Raffarin de 2003, Woerth/Fillon de 2010 qui se sont successivement attaquées à nos retraites et exige le retrait du projet de loi actuellement en discussion.

**La CNP réaffirme sa revendication de retour au calcul des retraites sur la base de 37.5 ans de cotisations et des dix meilleures années ainsi que l'obtention sans aucun abattement de la retraite à taux plein à 60 ans.**

**Dans la branche de l'assurance la CNP dénonce l'accord sur le fonds de pension** signé en juin dernier qui supprime toute référence à un taux garanti qui figurait dans les accords précédents. Accords que notre Section Fédérale s'était refusée à signer, car ils entérinaient la fermeture du régime sur complémentaire de branche, sans en compenser la perte.

**La CNP revendique le retour à un véritable régime de retraite sur-complémentaire**, basé sur les cotisations patronales, tel que l'administrait jusqu'à 1995 la CREPPSA (régime sur-complémentaire de la branche) et l'intégration des retraités dans le Régime de Prévoyance Professionnel.

## **Nos syndicats et notre Section Fédérale**

### ➤ **Représentativité**

Dans la continuité de notre précédente conférence de septembre 2011, notre Conférence Nationale Professionnelle se félicite de la progression du nombre de nos syndiqués. En dépit de la Loi liberticide et scélérate d'août 2008 sur « la représentativité », nos syndicats continuent de regrouper les salariés qui veulent s'opposer aux attaques patronales.

**- La CNP dénonce, une nouvelle fois, avec sa Fédération et sa Confédération, cette loi et en exige l'abrogation.**

**Les élections que nous avons connues depuis deux ans** dans plusieurs entreprises montrent que les résultats dépendent de l'implantation et du travail opiniâtre des militants de nos sections : là où nous nous sommes renforcés de façon significative, nous en recueillons les fruits ; pour ne prendre que ces exemples, à Axa, où nous avons retrouvé la représentativité en 2012 après l'avoir perdu en 2009 ; à Generali, où notre influence s'est confirmée en juin dernier, à Gras Savoye ou à AON.

Dans l'Assistance, la CNP se félicite du renforcement de la présence de FO à Inter Mutuelles assistance, Europ assistance, Mondial assistance, FIDELIA et GARANTIE, de la représentativité retrouvée à AXA Assistance et de la création de sections FO à FILASSISTANCE, FIDELIA Nantes et AXA Assistance Lyon.

Ces succès n'ont pu être obtenus que grâce à l'activité des syndicats dans ces différents secteurs.

La CNP se félicite de ces résultats et appelle les syndicats à se renforcer pour confirmer leur représentativité dans chaque entreprise et dans nos branches. Ces efforts passent par les adhésions qui accompagnent l'activité quotidienne de défenses des droits des salariés (*cf. plus bas*).

La CNP dénonce les manœuvres du patronat de la FFSA (Fédération Française des Sociétés d'Assurance) pour réduire la représentativité de nos syndicats par tous les moyens malgré les différents recours que notre section a engagés auprès de la partie employeur. Nous alertons nos syndicats et leurs sections sur la nécessité impérieuse de remonter chaque PV électoral auprès du secrétariat et de veiller à leur exactitude.

### ➤ **Les Unités Economiques et Sociales (UES) et leur enjeu**

La CNP rappelle que notre section a acquis en matière d'UES une expérience précieuse dans la défense des entités économiques et sociales en rapport avec celle des droits des salariés qui y sont rattachés.

La CNP apporte son soutien total à l'action de la Section Fédérale qui défend le respect du principe de l'unanimité requise pour conclure un accord visant à la reconnaissance ou à la modification d'un périmètre d'UES.

---

<sup>3</sup> LOI n° 2013-504 du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi

## A. Nos syndicats

**La CNP**, dans la continuité de ses précédentes Conférences, **réaffirme** que le développement de nos syndicats, de nos sections d'entreprises et de notre influence doivent se mener dans le souci du principe d'indépendance, y compris financière. C'est pourquoi notre Conférence s'oppose à tout financement de type chèque syndical et en demande le retrait.

**La CNP alerte** les syndicats sur l'importance prise par les critères de représentativité autres que les résultats électoraux : la conformité des statuts ou la transparence financière et la nécessité d'en respecter les obligations.

**Les cotisations des adhérents** restent le mode principal de financement de notre organisation, elles constituent le gage de notre indépendance.

**La CNP rappelle** que notre organisation représente et défend tous les salariés, employés et cadres, commerciaux (PSB/EI) et inspecteurs, à temps plein ou à temps partiel, en CDI ou en CDD ainsi que tout salarié en situation de précarité, et ce sur la base du développement des revendications. Cela se traduit par notre présence sur les lieux de travail, pour exprimer et reprendre les revendications, alimenter les cahiers de revendications, les porter devant l'employeur et proposer l'adhésion aux salariés défendus collectivement.

**La CNP rappelle** que tout mandat syndical implique de rendre compte régulièrement, notamment avant toute prise de décision, aux adhérents et aux instances syndicales qui ont élu ou désigné les camarades mandatés. Cette nécessité passe par la tenue des assemblées générales annuelles et le respect des instances statutaires du syndicat.

**La Section Fédérale** pourra apporter l'aide jugée nécessaire aux syndicats dans ce cadre. **La CNP souhaite** développer une coopération loyale entre les syndicats, les sections syndicales d'entreprises et la Section Fédérale.

## B. Notre Section Fédérale

**La CNP mandate** le bureau de Section Fédérale élu afin qu'il impulse dans chaque syndicat le développement de l'organisation par la syndicalisation. De même, les syndicats auront comme préoccupation l'élargissement de leur influence et de leurs implantations, dans les secteurs où nos organisations sont peu ou mal représentées. Pour ce faire, la Section Fédérale prendra toutes les mesures organisationnelles nécessaires au meilleur développement de nos syndicats et de leurs sections.

Dans le même esprit, **la CNP mandate** le Bureau de section pour mener une réflexion sur la place des cadres dans nos syndicats et le rôle que pourra jouer notamment le syndicat national, le SNACI-FO. L'affiliation à l'Union des Cadres et Ingénieurs de la Confédération (UCI FO) doit être confirmée ainsi que ses implications en termes d'organisation.

A chaque fois que cela sera nécessaire et possible, la Section Fédérale mettra en œuvre tous les moyens de l'organisation afin d'apporter le soutien nécessaire aux syndicats départementaux et nationaux dans les domaines de la formation, la communication, la propagande, la participation aux instances ou les coordinations de groupe ou d'entreprise.

Les syndicats de notre Section Fédérale pourront s'appuyer entre autres pour cela sur le blog **FO Assurances** (<http://foassurances.unblog.fr/>), véritable moyen de communication vers les salariés à la disposition de la Section Fédérale.

A ce titre, **la CNP renouvelle sa demande** à la Section Fédérale de mettre en place les **stages de formation**, tel que celui sur les CE en janvier 2013, demandés et appréciés par les militants.

En retour, **la CNP attire l'attention** des syndicats et de leurs sections d'entreprises sur la nécessité de contribuer au fonctionnement de la Section Fédérale en lui déléguant, dans la mesure de leurs possibilités, des camarades pour lui permettre de suivre l'ensemble des travaux des branches du secteur, et de prendre toute sa place dans les organismes paritaires de la branche et d'en rendre compte régulièrement aux syndicats concernés.

**La CNP demande** au Bureau de Section Fédérale élu de prendre toutes les mesures nécessaires au suivi des négociations dans toutes les branches (Assurance, Assistance, Courtage et Agents).

Le Bureau pourra s'appuyer pour cette tâche sur la mise en place et l'utilisation de l'outil informatique de gestion des documents mis à la disposition de ses membres et des secrétaires des syndicats.

**Résolution adoptée à l'unanimité le 24 octobre 2013** \_\_\_\_\_

## Glossaire des abréviations

**CNP** : Conférence Nationale Professionnelle  
**FMI** : Fonds Monétaire International  
**OMC** : Organisation Mondiale du Commerce  
**UE** : Union Européenne  
**CDD** : Contrat à Durée Déterminée  
**CDI** : Contrat à Durée Indéterminée  
**GPEC** : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences  
**CHSCT** : Comité Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail  
**CE** : Comité d'Entreprise  
**RPS** : Risques Psycho-sociaux  
**CREPPSA** : Caisse de Retraite et de Prévoyance du Personnel des Sociétés d'Assurance  
**PSB** : Producteur Salarié de Base  
**EB** : Echelon de Base (Idem PSB)  
**EI** : Echelon Intermédiaire  
**PERCO** : Plan Epargne Retraite Collective  
**SYNPA FO** : Syndicat National des Producteurs Assurance Force Ouvrière  
**OPCA** : Organisme Paritaire Collecteur Agréé  
**OPCASSUR** : OPCA du secteur Assurance  
**Enass** : Ecole nationale d'assurance (Institut du Conservatoire National des Arts et Métiers)  
**IFPASS** : Institut de Formation de la Profession de l'Assurance  
**FEC-FO** : Fédération des Employés et Cadres Force ouvrière  
**FFSA** : Fédération Française des Sociétés d'Assurance  
**GEMA** : Groupement des Entreprises mutuelles d'assurance  
**AGEA** : Fédération nationale des syndicats d'Agent Généraux d'Assurances  
**SNSA** : Syndicat National des Sociétés d'Assistance  
**AFB** : Association Française des Banques  
**OPCABAIA** : OPCA Banques et Assurances

